

énergie (R-2000). Toujours dans le cadre de ce programme, des cours ont été élaborés à l'intention des architectes et des ingénieurs, et les cours de formation destinés aux constructeurs et aux entrepreneurs en construction mécanique ont été révisés. Les normes de ventilation R-2000 ont été partiellement adaptées à l'ébauche du Code national du bâtiment de 1990 et elles ont été largement acceptées par les groupes représentant l'industrie et les provinces.

11.2.2 Législation

Le 4 avril 1987, le projet de loi C-6 portant sur la mise en œuvre de l'Accord atlantique a été proclamé. Cette loi vise à mettre en application les dispositions de l'Accord atlantique intervenu entre le Canada et Terre-Neuve. Elle intègre les dispositions de l'entente qui ont trait à la gestion et au partage des recettes et celles des lois fédérales touchant les ressources pétrolières, dont la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* et la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz*.

Le 21 juillet 1988, le projet de loi C-75 portant sur la mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers a reçu la sanction royale. Cet accord avait été signé en août 1986 par les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse. Il remplace le Fonds de développement des ressources extracôtiers de 200 millions de dollars qui avait été créé par une loi fédérale en 1984, annule le remboursement de ces crédits par la Nouvelle-Écosse et crée un fonds de 25 millions de dollars, financé par le Trésor fédéral, à l'intention de la Nova Scotia Resources (Ventures) Ltd. dans le but d'accélérer les activités de forage.

11.3 Offre et demande d'énergie

Au cours de 1987, l'excédent commercial net du Canada au chapitre de l'énergie a augmenté de 151 millions de dollars pour atteindre 7 539 millions de dollars. Le Canada est un exportateur net de pétrole et de diverses autres ressources énergétiques. Bien que les exportations d'autres produits énergétiques tels que le charbon, le gaz naturel et l'électricité aient progressé, leur valeur n'a pas augmenté. Les exportations de produits énergétiques ont augmenté d'une valeur totale de 13 188 millions de dollars en 1987, la hausse enregistrée étant en grande partie attribuable à la valeur accrue des exportations de pétrole brut. Les importations ont aussi augmenté pour atteindre 5 649 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 988 millions de dollars par rapport à 1986. Les importations de charbon, qui étaient en hausse de 600 millions de dollars,

et celles de pétrole brut, qui enregistraient une augmentation de 300 millions de dollars, expliquent la plus grande partie de la progression des importations de produits énergétiques.

En dépit de la faiblesse des prix du pétrole, la production commercialisable de pétrole brut en 1987 s'est élevée à 95 451 milliers de m³, si l'on exclut les quantités estimatives produites et utilisées dans le cadre de l'exploitation des sables pétrolifères et du pétrole lourd. Ce niveau de production représente une augmentation de 4038 milliers de m³ par rapport à l'année précédente, hausse qui est principalement attribuable aux gains impressionnants enregistrés dans la production de pétrole lourd et de pétrole synthétique. Durant la même période, la demande pour les produits pétroliers raffinés s'est accrue de 3,9%. De façon générale, la production des autres sources d'énergie telles que le charbon, le gaz naturel et l'électricité a aussi augmenté.

La production d'énergie primaire au Canada en 1987 a été de 10 250 PJ (pétajoules), ce qui représente une augmentation de 5,3% par rapport à 1986. Le gaz naturel, y compris les liquides extraits du gaz naturel (LGN), représentait 36,6% de la production; le pétrole brut, 36,0%; l'énergie hydro-électrique et nucléaire, y compris la vapeur produite par les centrales nucléaires, 13,8%; et enfin le charbon, 13,6%.

En 1987, l'énergie primaire disponible pour la consommation au Canada s'élevait à 8 105 PJ, une hausse de 3,7% comparativement à 1986. La consommation totale d'énergie primaire se répartissait comme suit: pétrole brut, 38,9%; gaz naturel et LGN, 31,8%; énergie hydro-électrique et nucléaire, 15,5%; et charbon, 13,8%.

11.4 Pétrole et gaz naturel

11.4.1 Production et consommation

Pétrole brut et équivalents. En 1987, la production de pétrole brut et d'équivalents au Canada (à l'exclusion des quantités utilisées sur le site même des usines de traitement de sables pétrolifères) s'est accrue de 4,0 millions de m³, ce qui représente une hausse de 4,4%. Par rapport aux niveaux de 1986, la production de pétrole léger, moyen et lourd s'est accrue de 2,6 millions de m³, celle de pétrole brut synthétique, de 1,1 million de m³, et celle de pentane, de 0,4 million de m³. Deux usines de traitement des sables pétrolifères situées en Alberta continuent à produire du brut de synthèse à plein régime. Entre 1985 et 1987, elles ont enregistré une production annuelle moyenne de près de 15,4 millions de m³, ce qui constitue 15% de la production canadienne de